

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 19 décembre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 15, 16 et 17 décembre 2014

2014 DAC 1640 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Léon Bourgeois 12 rue Saint-Louis en l'Ile (4e).

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération du 5 mars 1979 réglementant les hommages rendus par la Ville ;

Vu le projet de délibération, en date du 2 décembre 2014, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Léon Bourgeois 12 rue Saint-Louis en l'Ile à Paris 4e ;

Vu l'avis du conseil du 4e arrondissement, en date du 4 décembre 2014 ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la proposition de Mme la Maire de Paris tendant à l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Léon Bourgeois 12 rue Saint-Louis en l'Ile à Paris 4e.

Article 2 : Le texte de la plaque est : «Ici est né Léon Bourgeois (1851-1925) homme politique français, premier président de la Société des Nations en 1919 prix Nobel de la Paix en 1920 père du solidarisme.»

Article 3 : La dépense correspondante, estimée à 2 987 euros sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris, exercice 2014, rubrique 324, nature 2313, mission 40000-99-040, individualisation 14V00149 DAC.